

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

(Date de convocation : 12 Décembre 2025)

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :      | 29 |
| Présents :                                | 20 |
| Absents excusés ayant donné procuration : | 8  |
| Absent excusé non représenté :            | 1  |
| Absent non excusé :                       | /  |
| Votants :                                 | 28 |

L'An deux mille vingt-cinq et le dix-huit Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs :** Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gêrôme VIAU), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent excusé :** Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Programme Petites Villes de Demain :  
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-cadre  
valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, ainsi que les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont signé avec l'Etat une convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire le 28/12/2022 prenant effet à la date de signature jusqu'en mars 2026.

La convention ORT/PVD fixe les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-villes des communes de Monteux, de Pernes-les-Fontaines et de Sorgues.

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- l'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitat,

.../...

- le programme Petites Ville de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis dans l'avenant n°1 joint à la présente qui prévoit de proroger :

- le volet PVD de la convention pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;

- le volet ORT de la convention pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Approuver dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, les termes de l'avenant n°1 à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire établie entre la ville de Monteux, la Ville de Pernes-les-Fontaines, la ville de Sorgues, la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et l'Etat dont un exemplaire a été envoyé aux membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour ;

- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention-cadre valant ORT ;

- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération ;

- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation,

VU le programme national Petites Villes de Demain,

VU le courrier de la Préfecture de Vaucluse en date du 28 décembre 2020 indiquant que notre collectivité a été sélectionnée pour intégrer le dispositif Petites Villes de Demain (PVD),

VU la délibération n° DE/31/7:6/15.04.2021-05 en date du 15 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD),

VU la Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 7 Juin 2021 par les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, par la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et par Monsieur le Préfet de Vaucluse,

VU la Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire signée le 28 décembre 2022 par Monsieur le Préfet de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues,

.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, les termes de l'avenant n°1 à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire établie entre la ville de Montoux, la Ville de Pernes-les-Fontaines, la ville de Sorgues, la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et l'Etat, tel qu'annexé à la présente,

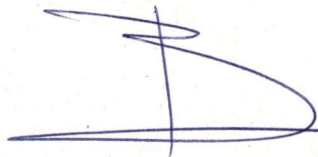
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre valant ORT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, et à la mise en œuvre de l'ORT.

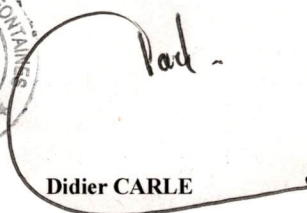
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télerecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Janvier 2026

Publiée le : 28 Janvier 2026